

CHECK-LIST DES PIÈCES OBLIGATOIRES A JOINDRE AU PRESENT DOSSIER

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSE

- un formulaire de demande dûment complété ;
- une lettre de motivation adressée au président de l'assemblée de la province Nord ;
- un curriculum-vitae retraçant le parcours d'études et professionnel ;
- une copie de la carte nationale d'identité ou passeport de l'Union Européenne ;
- une copie du livret de famille (pour les candidats mariés ou avec enfants à charge) ;
- un justificatif de résidence de plus de six mois effectifs et consécutifs en province Nord ;
- une attestation communale d'inscription sur la liste électorale générale et spéciale ou copie des cartes électorales générales et spéciales ou justificatif de résidence en Nouvelle-Calédonie conforme au tableau des activités professionnelles ;
- un certificat médical justifiant de l'aptitude physique du candidat à poursuivre une formation dans le secteur qu'il a choisi ;
- une copie des diplômes obtenus et/ou relevés de notes du dernier examen présenté ;
- des justificatifs de revenus du candidat et de son conjoint(e) (si le candidat est marié, pacsé ou vit en concubinage): avis d'imposition N-1 + trois derniers bulletins de salaires ;
- un programme de la formation visée ;
- une copie de l'attestation d'admission et/ou d'inscription à la formation visée ;
- un devis des frais de scolarité de la formation visée ;
- une copie de la carte d'assuré(e) social(e) CAFAT ou de l'attestation CAFAT ou carte AMG ;
- un relevé d'identité bancaire d'un compte courant ;
- des récépissés de dépôt de demandes de bourses ou aides effectuées par ailleurs ;
- Si demandeur d'emploi, une attestation de pointage comme demandeur d'emploi (depuis plus de six mois) ;
- Si salarié, justifier d'une autorisation d'absence de la part de son employeur conformément aux dispositions du code du travail de Nouvelle-Calédonie et/ou fournir un courrier de refus de prise en charge financière par l'employeur ;
- Si le candidat ou un membre de son foyer justifie d'un handicap physique ou moteur, une copie de la carte d'invalidité ou de reconnaissance de handicap ;
- Si le candidat justifie d'un prêt immobilier en cours de remboursement, une copie du tableau d'amortissement.

Il est rappelé que la loi punit quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (Article L.441.1 du code pénal).

[Partie réservée à l'administration]

ACCUSE DE RECEPTION

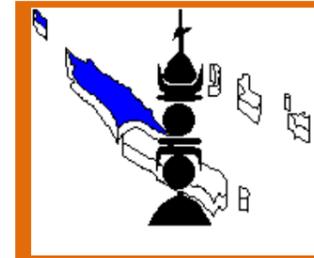
Je soussigné(e) ----- atteste avoir reçu votre demande d'aide à la formation (AIF) : _____
à la date du ____/____/____.

Votre dossier est : Complet Hors délai Incomplet

Pièces manquantes :

A transmettre avant le ____/____/____ par dépôt à la DEFIJ ou par courriel à defi-formation-aif@province-nord.nc. Si les documents manquants ne nous sont parvenus avant la date limite imposée, votre dossier ne sera pas instruit.

A KONE, le ____/____/____ Signature :



DOSSIER DE CANDIDATURE NOUVELLE DEMANDE D'AIDE INDIVIDUALISEE A LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE (AIF) 2020-2021

A RETOURNER A LA DEFIJ AU PLUS TOT AVANT LE

30 avril 2020 pour les rentrées hors de la NC

31 octobre 2020 pour les rentrées en NC

Direction de l'Enseignement, de la Formation, de l'Insertion et de la Jeunesse (DEFIJ)

BP 41 - 98860 - Koonhê (Koné) - Province Nord - Nouvelle-Calédonie

Tél : 47 72 27 - Fax : 47 71 31 - @ : defi-formation-aif@province-nord.nc

INFORMATIONS GENERALES

Les candidats (demandeur d'emploi ou salarié du secteur privé) à une aide individualisée à la formation doivent répondre aux critères suivants :

a) Etre de nationalité française ; b) Etre prioritairement citoyen de la Nouvelle-Calédonie ou justifier d'une durée de résidence telle que définie par la législation sur la promotion de l'emploi local ; c) Justifier d'une résidence en Province Nord de plus de six mois effectifs et consécutifs à la date de la demande ; d) Etre âgé de 16 à 45 ans à la date de la demande ; e) Justifier de la réalisation de stage(s), à défaut d'expérience professionnelle en lien avec le projet professionnel visé ; f) Justifier d'un niveau suffisant pour intégrer la formation ; g) Justifier qu'aucune autre bourse ou aide n'est possible pour l'intégralité du financement ; h) Ne pas être admis sur une session de l'offre de la commande publique.

i) Pour un salarié :

- Justifier que l'employeur n'a pas intégré sa demande dans le cadre du plan de formation, qu'il en refuse la prise en charge.

- Justifier d'une autorisation d'absence de la part de l'employeur conformément aux dispositions du code du travail de Nouvelle-Calédonie ;

j) Pour un demandeur d'emploi :

- Justifier d'une interruption minimale d'études en formation initiale de 30 mois ;

- Justifier d'une durée minimale d'inscription au service de l'emploi de 6 mois ;

- Justifier être sans emploi à la date de la demande.

Le parcours de formation visé par la demande d'aide individualisée à la formation doit répondre aux critères suivants :

a) La formation visée est inscrite au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) ou au Répertoire de la certification professionnelle de la Nouvelle-Calédonie (RCP-NC) ; b) La formation visée prépare une certification, un diplôme, des préparatoires ou qualifications reconnues au niveau national ou par les différentes instances professionnelles ; c) La formation visée se déroule dans un pays étranger : le stagiaire devra apporter la preuve de l'obtention d'une attestation de comparabilité ; d) La formation visée est en lien avec un métier soutenu par la province Nord. Dans le cas contraire, le demandeur doit présenter une garantie d'employabilité ou d'activité économique à l'issue de la formation en Nouvelle-Calédonie et prioritairement en Province Nord ; e) La formation visée hors Nouvelle-Calédonie n'est pas dispensée en Nouvelle-Calédonie. Des dérogations peuvent être accordées à la demande sur avis de la commission ad hoc en fonction des métiers soutenus par la province Nord ; f) La formation visée ne relève pas d'une formation à distance ; g) L'organisme dispensateur de la formation doit justifier être déclarée auprès des instances compétentes ; h) Les formations choisies doivent répondre aux critères de laïcité et d'apolitisme.

Source réglementaire :

- Délibération n°2018-327/APN du 20 décembre 2018 relative au dispositif des aides individualisées à la formation professionnelle continue (AIF)
- Délibération n°2018-328/APN du 20 décembre 2018 fixant les barèmes et montants de l'intervention provinciale dans le cadre du dispositif Aides individualisées à la formation professionnelle continue (AIF)
- Délibération n°2018-70/APN du 18 mai 2018 relative aux métiers soutenus par la province Nord pour l'attribution des différentes aides à la formation professionnelle et aux bourses pour études.
- Arrêté n°2018-385/PN du 19 juillet 2018 fixant la liste des métiers soutenus par la province Nord pour l'attribution des aides à la formation professionnelle et aux bourses pour études.

[A remplir par le candidat]

PHOTO

D'IDENTITE

A COLLER ICI

Mme M.

Nom :

Nom marital :

Prénom(s) :

Né(e) le :/...../.....

A (ville) : Pays :

